

Prélèvement de cheveux : phase pré-analytique

Recueil, conservation et envoi des échantillons

- **Quantité** : les mèches prélevées doivent avoir un diamètre au moins égal à celui d'un stylo. Une recherche de stupéfiants nécessite **2 à 3 mèches de cheveux**.
- **Prélèvement** : cheveux coupés avec des ciseaux au niveau du vertex postérieur (arrière de la tête), le plus près possible du cuir chevelu. Cette orientation doit être maintenue par une cordelette, nouée à environ 1 cm de la partie proximale (proche de la racine). Fixer chaque mèche sur une feuille de papier en mettant une étiquette (ou scotch) sur chaque bout de la cordelette (**ne pas scotcher directement sur les cheveux !**). La racine et l'extrémité doivent être clairement identifiées (marquer sur la feuille). Mettre la feuille dans une enveloppe et fermer la.
- **Matrices alternatifs** : En cas d'absence de cheveux, des poils (poitrine, bras ou jambe) peuvent également être prélevés.
- Le préleveur doit interroger le sujet sur les éventuels **traitements cosmétiques** (spécialement coloration/décoloration) réalisés et le consigner sur sa demande (réquisition).
- **Conservation avant acheminement au laboratoire** : à température ambiante, dans un endroit sec et à l'abri de la lumière. La réfrigération est à proscrire.
- **Acheminement au laboratoire** : envoi postal ou par transporteur à température ambiante, quel que soit la durée de l'acheminement.

